

Sur la gratuité des transports publics, des psychodrames politiques à répétition

GENÈVE La mesure est un succès populaire, mais elle nécessite un crédit complémentaire, qui a été refusé en commission. Un vote finalement sans conséquences pour les usagers

THÉO ALLEGREZZA

Dans la vraie vie, la prise en charge par l'Etat de Genève de l'abonnement de transport Unireso pour les jeunes de moins de 25 ans (ainsi qu'à 50% pour les retraités et les bénéficiaires de prestations AI) est un succès. Environ 94 000 personnes ont déjà profité de cette nouvelle mesure visant à «soulager le budget des ménages» depuis son entrée en vigueur, le 1er janvier dernier. Mais dans la vie politique, c'est une autre histoire.

Cet afflux de nouveaux usagers a conduit le Conseil d'Etat à déposer cette semaine une demande de crédit complémentaire de 26 millions de francs. Cette rallonge s'ajoute à l'enveloppe initiale de 31 millions de francs qui avait été débloquée – non sans peine – par le parlement à la fin de l'année dernière. Elle a été soumise au bon vouloir de la Commission des finances du Grand Conseil. A la surprise générale, aucune majorité n'a pu être trouvée (sept voix pour, sept contre), aboutissant au rejet du crédit.

Hausse «modeste» de la fréquentation

Si l'opposition du PLR et de l'UDC était prévisible, celle du MCG s'avère plutôt inattendue. Et sa raison principale encore plus. Depuis un an, le parti n'est

plus représenté au sein du conseil d'administration des Transports publics genevois (TPG), sa représentante ayant rejoint Le Centre après sa nomination. Depuis, elle refuse de démissionner. Le parti a exprimé son indignation auprès du Conseil d'Etat, sans l'émouvoir plus que cela.

Un motif suffisant, aux yeux du président du MCG François Baertschi, pour boycotter dorénavant tout ce qui a trait aux TPG. «Nous n'avons plus de contact et aucune visibilité sur ce qui s'y passe», se justifie le député. Comme les deux autres formations de droite, le MCG émet des doutes sur les chiffres avancés par le Département de la santé et des mobilités.

Les services de Pierre Maudet évoquent une augmentation des déplacements de 3,1% en moyenne les jours de semaine et

de 3,4% le week-end. «Ces hausses modestes laissent à penser que la plupart des nouveaux usagers n'utilisent pas leur abonnement. Pourquoi le contribuable devrait-il payer pour cette mesure arrosoir?» interroge le président du PLR Pierre Nicollier. L'an dernier, deux députés du parti avaient saisi la justice – en vain – afin de faire annuler la mesure, suscitant la colère du gouvernement.

Coût de l'effet d'aubaine

Porte-parole du département, Marc-André Siegrist indique que le premier crédit était basé sur le subventionnement des usagers disposant déjà d'un abonnement, tandis que le second crédit devait prendre en charge les nouveaux arrivés. «Il a toujours été prévu de procéder en deux étapes», dit-il.

Or, lors du dépôt du projet de loi, les services de Pierre Maudet assuraient qu'«aucun coût net supplémentaire ne devrait être supporté par l'Etat» en cas d'effet d'aubaine. «La compensation à verser aux opérateurs augmenterait, mais, en parallèle, les subventions versées aux opérateurs diminuerait du même montant afin de maintenir un plan financier à l'équilibre», motivaient-ils. Aujourd'hui, ils évoquent «un impact net» de 14 millions de francs.

Quoi qu'il advienne, ce psychodrame politique ne devrait pas changer grand-chose pour les usagers. En dépit du refus en Commission des finances, l'Etat est tenu d'assurer le financement de la mesure car la loi est en vigueur. Il pourrait toutefois en être question du prochain processus budgétaire. ■